

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1109**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Poleymieux-au-Mont-d'Or

Objet : Plan piéton - Projet de construction d'un trottoir le long de la voie métropolitaine dénommée route d'Ampère (RD73) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1109**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Poleymieux-au-Mont-d'Or

Objet : Plan piéton - Projet de construction d'un trottoir le long de la voie métropolitaine dénommée route d'Ampère (RD73) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La voie métropolitaine dénommée route d'Ampère (RD73) est l'axe routier principal qui traverse la Commune de Poleymieux-au-Mont-d'or avec un trafic important, notamment aux heures de pointe.

En effet, elle sert de liaison entre la Ville de Neuville-sur-Saône et la Ville de Champagne-au-Mont-d'Or ou le quartier de Vaise à Lyon 9ème, par le Mont Verdun.

Entre le musée Ampère et la montée des Chavannes, il n'existe actuellement pas de trottoir et la chaussée a une largeur de 6 m. Ainsi, il n'est pas possible aux habitants du haut de Poleymieux-au-Mont-d'or (Gambins, Chavannes) de cheminer vers l'école ou la mairie à pieds.

On note, par ailleurs, la présence de nombreux cyclistes qui réalisent l'ascension du Mont Verdun et l'absence de bandes cyclables confère un caractère d'insécurité, notamment dans le sens de la montée où la vitesse des cycles est très faible.

**II - Le projet**

Le projet consiste à créer un trottoir le long de la route d'Ampère, d'une longueur totale de 300 m, entre le musée Ampère et la montée des Chavannes.

Le projet prévoit la réalisation des travaux suivants :

- élargissement de l'emprise de la voie avec acquisitions foncières,
- construction d'un petit ouvrage de soutènement,
- création d'un trottoir de 1,5 m de largeur,
- agrandissement de l'alternat existant par l'installation de feux tricolores,
- élargissement de la chaussée de 7 m, afin de créer une bande cyclable de 1,5 m dans le sens de la montée.

**III - Coût**

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € TTC réparti comme suit :

- 230 000 € TTC pour les travaux de voirie (chaussée et trottoir),
- 80 000 € TTC pour les modifications de la signalisation lumineuse tricolore,
- 160 000 € TTC pour la réalisation d'un mur de soutènement,
- 10 000 € TTC pour les marquages au sol et la signalisation verticale,
- 20 000 € TTC pour les acquisitions foncières et études diverses.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour le projet de construction d'un trottoir le long de la voie métropolitaine dénommée route d'Ampère (RD73) à Poleymieux-au-Mont-d'Or ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet de construction d'un trottoir le long de la voie métropolitaine dénommée route d'Ampère (RD73) à Poleymieux-au-Mont-d'Or.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 30 000 € TTC en dépenses en 2022,
- 470 000 € TTC en dépenses en 2023, sur l'opération n° 0P09O9724.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284443-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
---